

**COMMUNE DE VALENTON**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 2019/03**

Prix de vente : 1,50 € - Abonnement annuel : 10 € - Les demandes d'abonnement sont à adresser au Secrétariat général de la Mairie de Valenton, 48 rue du Colonel Fabien - 94 460 Valenton. Les paiements sont effectués en espèces ou par chèque, mandats postaux au nom de Madame la Trésorière principale de Villeneuve-Saint-Georges.

Sont publiés intégralement les délibérations du Conseil municipal ainsi que les décisions municipales et arrêtés présentant un caractère réglementaire (article L 2131-1 du Code général des collectivités territoriales) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

**Responsable de publication**

Martine HENRY – Directrice Générale des Services

**Conception - Rédaction**

Secrétariat Général

**Imprimeur**

Imprimerie municipale

## **SOMMAIRE**

### **Conseil municipal**

**Séance du 23 mai 2019**..... P.04

n°19/36 : Compte de gestion 2018

n°19/37 : Compte administratif 2018

n°19/38 : Bilan 2018 de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)

n°19/39 : Bilan 2018 des actions de formation des membres du Conseil municipal de Valenton

n°19/40 : Contribution sur le projet de modernisation du Technicentre Villeneuve-Prairie – Avis de la commune

n°19/43 : Subvention municipale aux associations (autres que l'association de gestion du centre socioculturel la Lutèce, le Club sportif de Valenton, Valenton Basket Academy et Valenton Football Academy) – Année 2019

n°19/44 : Subvention municipale à l'association de gestion du centre socioculturel La Lutèce – Année 2019

n°19/45 : Subvention municipale au Club sportif de Valenton – Année 2019

n°19/46 : Subvention municipale au Valenton football academy – Année 2019

n°19/47 : Subvention municipale au Valenton basket academy – Année 2019

n°19/49 : Modification du tableau des effectifs

n°19/50 : Besoins occasionnels et saisonniers des services pour 2019 – second semestre

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2019

## Délibérations

Finances – Administration générale

---

### RAPPORT

#### Conseil municipal du 23 mai 2019

##### Objet : Compte de gestion et compte administratif 2018

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse retraçant l'ensemble des résultats comptables de l'exercice. Il constitue la traduction chiffrée de la mise en œuvre du budget municipal.

Il présente un résultat identique à celui du compte de gestion, document établi par la Trésorière Principale de Villeneuve-Saint-Georges, Comptable municipale.

Ces deux documents budgétaires doivent être approuvés par le Conseil municipal.

#### I – Vue d'ensemble et résultat

##### A) Les grandes masses :

Les grandes masses du budget réalisé en 2018 sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	27 657 657,69 €	31 313 635,51 €	3 655 977,82 €
INVESTISSEMENT	6 218 316,77 €	9 046 704,80 €	2 828 388,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 875 974,46 €</b>	<b>40 360 340,31 €</b>	<b>6 484 365,85 €</b>

##### B) L'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
INVESTISSEMENT	6 218 316,77 €	9 046 704, 80 €	2 828 388,03 €
RESTES Á RÉALISER *	1 750 419,32 €	474 743,21 €	-1 275 676,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 968 736,09 €</b>	<b>9 521 448,01 €</b>	<b>1 552 711,92 €</b>

\*Les restes à réaliser correspondent aux engagements dont l'exécution n'était pas terminée au 31 décembre.

Le solde constaté en section d'investissement dégagé par la différence entre le total des recettes (réalisées et reportées), et le total des dépenses (réalisées et reportées) traduit **l'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement.**

### C) Résultat d'exécution budgétaire

Il correspond au cumul du résultat de fonctionnement et du solde d'exécution de la section d'investissement.

Excédent comptable de fonctionnement	<b>3 655 977,82 €</b>
Excédent du solde d'exécution de la section d'investissement	<b>1 552 711,92 €</b>
<b>Résultat d'exécution budgétaire</b>	<b>5 208 689,74 €</b>

Ce résultat net est libre d'affectation. Il sera affecté dans le cadre du budget supplémentaire (BS) lors du Conseil municipal du 27 juin 2019.

## **II – La section d'investissement : un ralentissement sur la section d'investissement**

Les dépenses et recettes totales d'investissement sont respectivement de **6 218 316,77€** et de **9 046 704,80 €**.

### A – Des dépenses d'équipements en baisse :

Le montant des **dépenses réelles d'investissement** réalisées en 2018 s'élève à **6 084 700,37 €**, et se répartit comme suit :

- Remboursement de la dette :	1 701 134,99 € (27,96 %)
- Dépenses d'équipement (travaux et acquisitions)	4 279 837,34 € (70,34 %)
- Frais de portage sur acquisition	6 362,25 € (0,10 %)
- Subvention d'équipements versée	97 365,79 € (1,6%)

Depuis 2017, on constate un ralentissement sur le niveau des dépenses d'équipement.

Avec **4 279 837,34 €** de dépenses d'équipements (dépenses d'investissement réelles hors dette, hors restes à réaliser et subvention d'équipement), la Ville affiche un effort d'équipement de 294 € par habitant, légèrement inférieure à la dernière moyenne connue des villes de même strate démographique (300 € par habitant en 2017).

Les réalisations sur les opérations d'équipement du programme pluriannuel des investissements s'élèvent à **1 606 284,41 €**. L'année 2018 a été marquée par quatre opérations majeures :

- la fin des règlements des travaux de restructuration de l'école maternelle Casanova : 132 004,35 €
- la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie 99 162,49 €
- la poursuite des travaux de restructuration du parc Jacques-Duclos : 1 085 160,58 €
- la poursuite des travaux de restructuration des voiries : 222 413, 83 €

Les autres dépenses correspondent à :

- ✓ Des études, annonces, acquisition de logiciels pour 136 180,12 €
  - Frais d'études : 112 707,66 €
  - Annonces marchés publics 8 618,62 €
  - Acquisitions logiciels 14 853,84 €

Les principaux frais d'études portent sur :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des registres publics pour l'accessibilité dans les ERP (Etablissements recevant du public) 11 640,00 €
- Une étude de programmation pour la construction du Centre Technique Municipal (CTM) 26 709,00 €
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une vidéo surveillance 8 640,00 €
- Une étude sur le Projet « Ecole numérique » 15 300,00 €
- Une étude géotechnique pour le futur CTM 12 500,40 €
- Une étude urbaine sur le marché et le Centre-Ville 6 000,00 €
- Une étude sur le stationnement dans le quartier Val Pompadour 5 400,00 €
- Une étude sur les règlements de voirie, les déclarations de travaux (DT), les déclarations d'intentions de commencement de travaux (DICT) 5 724,00 €

En ce qui concerne l'acquisition de logiciels, cela concerne l'achat du logiciel d'urbanisme GFI (11 040,00 €) ainsi que l'achat de licences Offices (3 813,84 €).

- ✓ Des frais d'acquisitions foncières pour 477 436,00 €

Il s'agit de l'acquisition de la parcelle 6 rue du Colonel Fabien dans le cadre de l'extension du parc Jacques-Duclos.

- ✓ Des acquisitions de matériels de transports pour 357 684,20 €
  - Un scooter 3 roues 9 944,00 €
  - Des véhicules électriques 68 009,20 €
  - Des véhicules (dont 3 utilitaires) 103 800,20 €
  - Une balayeuse 175 930,80 €

- ✓ Des acquisitions de matériels et mobiliers divers pour 633 634,92 € dont :
  - Matériel et outillage d'incendie 42 693,82 €
  - Matériel et outillage de voirie 33 550,08 €
  - Matériel et outillage divers 12 189,48 €
  - Panneaux de police 11 542,45 €

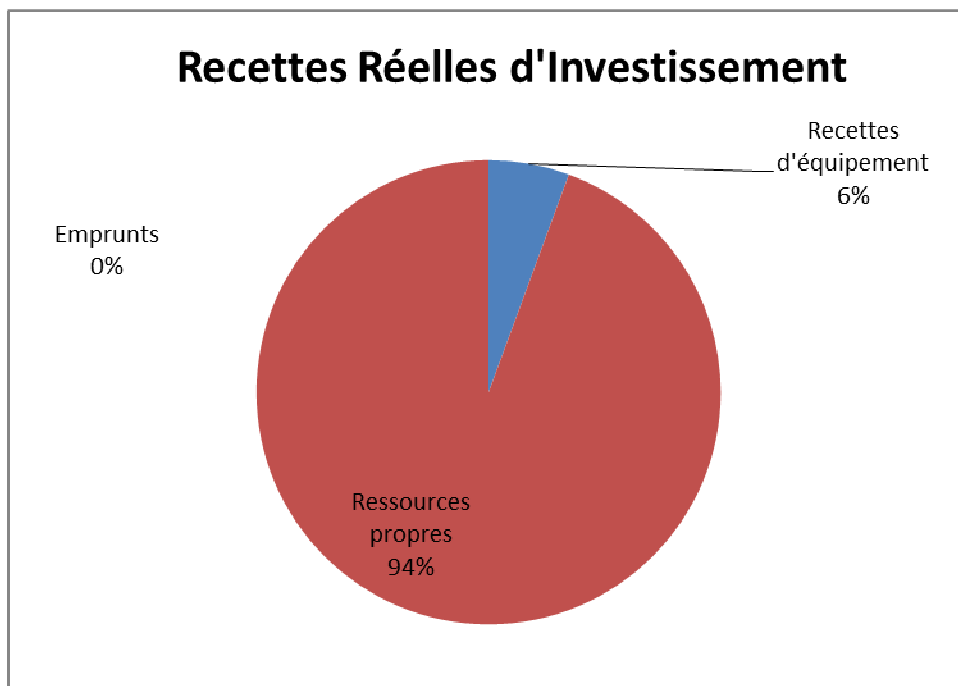
- |  |              |
|--|--------------|
| ○ Panneaux d'information   | 3 539,52 €   |
| ○ Panneaux signalétiques des commerces   | 26 496,60 €  |
| ○ Matériel pour les espaces verts  | 16 100,50 €  |
| ○ Matériel informatique  | 31 841,55 €  |
| ○ Matériel informatique pour la bibliothèque   | 14 068,38 €  |
| ○ Matériel informatique dans les écoles y compris les matériels et les infrastructures pour l'école numérique          | 100 667,52 € |
| ○ Photocopieurs (dont 12 384 € pour les écoles)  | 22 852,00 €  |
| ○ Matériel de téléphonie   | 1 256,88 €   |
| ○ Mobilier et matériels divers pour l'entretien :  | 18 196,13 €  |
| ○ (dont 7 126 € de robots aspirateur)  |              |
| ○ Equipements divers pour le service des Relations publiques   | 10 834,10 €  |
| ○ Equipements divers pour la location de Salle Rosa Parks  | 2 592,72 €   |
| ○ Mobilier et matériels divers pour les écoles (dont 50 125,66€ pour les ouvertures de classes)                        | 76 470,14 €  |
| ○ Mobilier et matériel divers pour les centres de loisirs  | 3 780,04 €   |
| ○ Mobilier et matériels divers pour les structures petite enfance  | 5 628,60 €   |
| ○ Mobilier et matériels divers pour la jeunesse  | 4 225,42 €   |
| ○ Mobilier et équipements pour la bibliothèque :   | 8 688,95 €   |
| ○ Mobilier et matériels divers pour les services :   | 37 151,76 €  |
| ○ Mobilier et matériels divers pour l'entretien : (dont 7 126 € de robots aspirateur)                                  | 18 196,13 €  |
| ○ Mobilier et équipements pour la restauration scolaire  | 41 727,23 €  |
| ○ Matériels divers pour les équipements sportifs   | 12 020,44 €  |
| ○ Acquisition défibrillateurs  | 3 398,88 €   |
| <br>   |              |
| ✓ <b><u>Divers agencements et aménagement de terrains pour 11 566,43 € :</u></b>                                       |              |
| ○ Travaux paysager place Janin :   | 5 136,00 €   |
| ○ Travaux de déplantation et replantation d'arbustes rue Daniel Toussaint  | 6 430,43 €   |
| <br>   |              |
| ✓ <b><u>Des interventions diverses dans les bâtiments pour 669 212,91 € :</u></b>                                      |              |
| ○ Pose de cadre et d'une bâche et remplacement du filet de sécurité du château   | 14 712,00 €  |
| ○ Divers travaux dans les écoles   | 313 267,59 € |
| ○ Divers travaux dans les équipements sportifs   | 76 055,09 €  |
| ○ Travaux de démolition au 31 rue du Colonel Fabien (Maison de santé)  | 90 888,31 €  |
| ○ Divers travaux dans les bâtiments communaux  | 174 289,92 € |
| <br>   |              |
| ✓ <b><u>Des interventions sur la voirie pour 304 515,47 € dont :</u></b>   |              |
| ○ Réfection des allées du cimetière  | 90 757,81 €  |
| ○ Poursuite de l'installation de la télégestion sur les éclairages publics et numérotation des supports de télégestion | 39 407,65 €  |
| ○ Renforcement de l'éclairage public sur divers lieux (rue Sablonnière- rue du 19 mars 1962- rue du Colonel Fabien)    | 27 790,88 €  |
| ○ Divers travaux de voirie (fourniture, pose et remplacement de barrières, portique etc...)                            | 60 105,80 €  |
| ○ Fourniture et pose de panneaux de signalisation  | 19 508,18 €  |
| ○ Travaux de pontage des fissures à la Zac du bois Cerdon  | 6 706,68 €   |

- Travaux de réfection du caniveau à Granit sur la rue du Colonel Fabien 4 913,26 €
- Divers travaux de voirie sur le Programme d'accessibilité 55 325,21 €
- ✓ Des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'électrification pour 52 911,71 € :
  - Mise aux normes du réseau d'assainissement sur le Groupe Scolaire P. Langevin 34 831,74 €
  - Travaux sur les réseaux d'électrification sur diverses rues (rue du Colonel Fabien-angle rue de Gironde/avenue Guy Moquet Avenue Champs Saint Julien- Rue Etienne Dolet) 18 079,97 €

### **B- Les recettes réelles d'investissement en forte diminution :**

Les recettes réelles d'investissement représentent **3 708 188,83 €**.

Elles sont réparties selon le graphique ci-dessous :



1) A hauteur de **3 498 435,87 €** et représentant 94 % des recettes d'investissement, **les ressources propres** sont constituées principalement par :

- **de l'autofinancement qui s'élève à 2 692 994,13 €**  
Il correspond à l'excédent de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement :
- **du FCTVA pour 750 598 €**. Il représente globalement près de 15 % des dépenses d'équipement de l'année antérieure.
- **de la taxe d'aménagement** qui est en forte baisse après avoir connu une forte croissance en 2016 (149 920,51 €) et en 2017 (212 386,98 €). Elle s'élève à **54 843,74 €** soit une diminution de 74,18% par rapport à 2017.



2) **Les recettes d'équipements** : elles représentent un total de **208 433,63 €** et sont constituées par les subventions et participations ainsi que les remboursements des avances forfaitaires (sur les travaux).

🚧 **Les subventions et participations** encaissées en 2018 s'élèvent à **146 213,27 €**.

Ainsi, les subventions, dotations et participations les plus significatives en 2018 sont :

- La Dotation Publique de la Ville pour l'achat d'un véhicule pour les gardes urbains et le projet de classe mobile à l'école Paul Eluard :  
36 127,80 €
- La subvention sur les travaux d'insonorisation pour les logements à Casanova :  
24 797,10 €
- La subvention réserve parlementaire pour le remplacement de la charpente et de la toiture de l'espace Séniors :  
22 928,00 €
- La subvention réserve parlementaire dans le cadre des travaux de mise en accessibilité à Wallon et à Paul Eluard  
25 260,00 €
- La subvention dans le cadre des classes mobiles informatiques :  
24 490,80 €
- La subvention réserve parlementaire pour la réfection des allées du cimetière  
12 600,00 €
- La subvention réserve parlementaire pour le déplacement du bassin d'eaux pluviale et l'aménagement d'une liaison piétonne dans le lotissement Gabriel Péri :  
13 180,00 €

Par ailleurs, la Ville a un reste à réaliser de subventions qui s'élève à 226 723,71 € dont :

- Le solde de la subvention des travaux de restructuration de l'espace Ambroise-Croizat pour 185 222,01 €
- Le solde de la subvention régionale de l'agence des espaces verts pour la première tranche du parc Jacques-Duclos pour 27 492 €
- Le solde de subvention dotation politique de la Ville dans le cadre des classes mobiles et du réseau fibre optique dans les écoles 11 509,20 €

🚧 **Les remboursements d'avances forfaitaires** : elles s'élèvent à 50 832,45 € et concernent le remboursement des avances versées aux fournisseurs dans le cadre des marchés de travaux.

### **C- Une dette sécurisée et stabilisée :**

En 2018, il a été inscrit au BP un emprunt de 2 255 000 €. Toutefois, la Ville n'a pas eu besoin de le réaliser, ainsi il a été retiré des inscriptions à l'occasion d'une décision modificative. **Cela fait trois années consécutives que la Ville n'a pas mobilisé de l'emprunt.**

L'annuité de la dette 2018 s'élève à **2 391 273,07 €** dont 1 700 158,59 € de remboursement du capital et 691 114,48 € d'intérêts. Elle est en baisse de 3,89 % par rapport à l'année 2017, et intègre l'annuité de 200 000 € en lien avec le paiement échelonné de l'acquisition de l'ancien Foyer Gulliver, rue Francisco Ferrer, pour un montant total de 1 million d'euros.

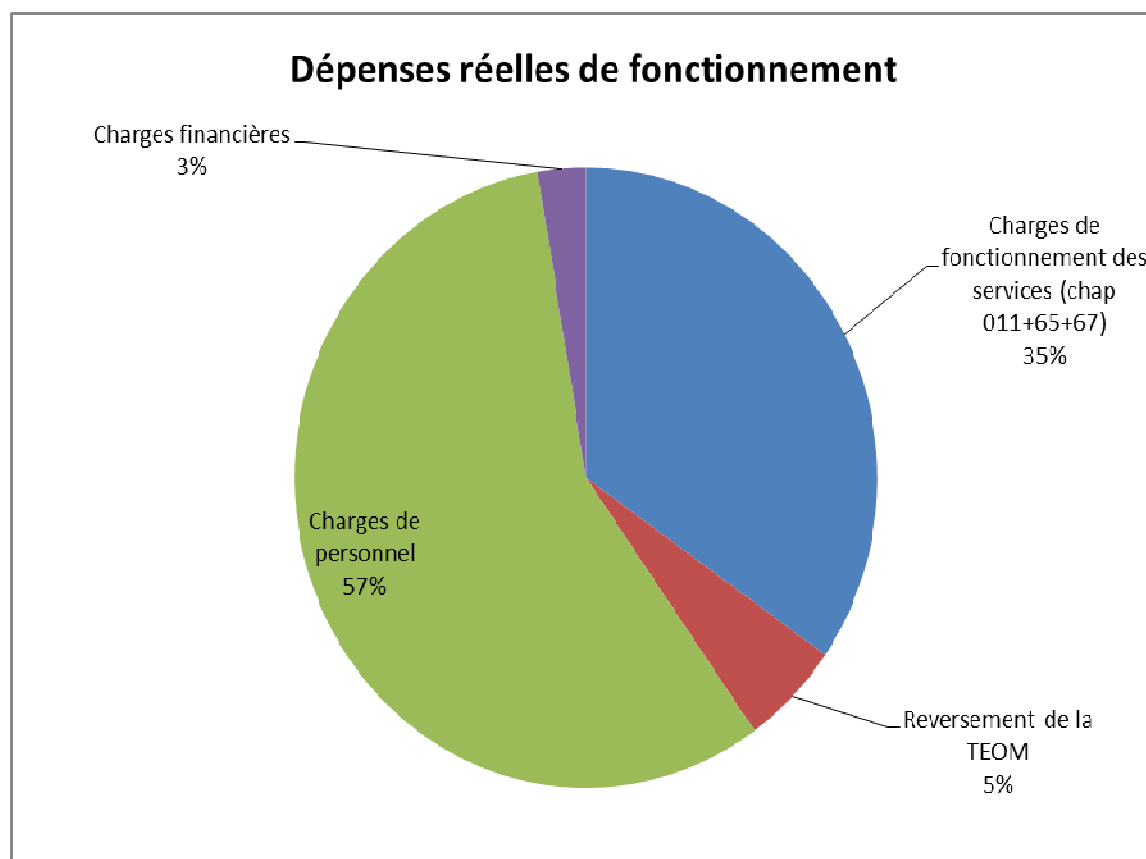
En ce qui concerne le ratio de désendettement, il se mesure en se basant sur l'hypothèse que l'ensemble de l'épargne brute pourrait être affectée au remboursement de la totalité du stock de dette. En 2018, la capacité de désendettement de la Ville est de 3,95 ans, inférieure à la moyenne des Villes de même strate en 2017 qui est de 4,84 ans.

### **III – FONCTIONNEMENT** **Un tassement dans l'évolution,** **malgré une progression de la population**

La section de fonctionnement, sa composition, son évolution sont déterminantes. En effet, la solvabilité et la capacité d'autofinancement de la Ville se définissent à partir de la structure de cette section.

#### **A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **25 365 717,26 €**. Elles ont progressé de **2,7 %** et se répartissent comme suit :



- 1) **Les dépenses de personnel** : Elles s'élèvent à **14 499 659,62 €** et représentent **57 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de **1,9 % (268 259,30 €)** par rapport à 2017. Cette évolution correspond à :

- La progression liée au GVT (glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelons et les promotions.
- La transformation de certains postes d'emplois d'avenir en postes permanents en lien avec la fin du dispositif d'emploi d'avenir.
- Le renforcement du personnel dans certains services pour faire face à un accroissement de la charge de travail au niveau de la restauration et de l'entretien de locaux en lien avec les ouvertures de classe, au niveau du service logement, ainsi qu'au niveau des services techniques avec le transfert sans moyens supplémentaires de la défense incendie.

Par ailleurs, un effort important se poursuit pour contenir l'évolution de la masse salariale malgré l'augmentation des charges, en limitant les remplacements et par un travail de prévention sur l'absentéisme.

- 2) Les charges à caractère général (5 497 779,27 €)** sont presque au même niveau de 2017. Elles connaissent une légère baisse de 0,27 % (-14 819,59 €) malgré l'évolution de la population (depuis 2014 : + 2 452 habitants soit une progression de près de 20 %). La Ville est attentive à la maîtrise des coûts, elle continue à poursuivre sa pratique de regroupement d'achats et de consultation des entreprises.

La baisse des dépenses sur ce chapitre s'explique également par une baisse des crédits de l'ensemble des services, hormis les services techniques (fluides, contrats d'entretien...) et le service restauration, en lien avec l'augmentation des rationnaires.

Par ailleurs, les dépenses sur ce chapitre ont été contenues car des prestations n'ont pas pu être réalisées ou réduites en raison du manque de personnel dans certains services, notamment au niveau du secteur technique. A titre d'exemple, le contrôle de la qualité de l'air n'a pas pu être réalisé suite au départ d'un technicien. Au niveau des espaces verts, les crédits alloués aux achats d'arbres et plantes n'ont pas été consommés en totalité (disponible 9 700 €), le défrichage du terrain à la fontaine Saint-Martin n'a pas pu être achevé en raison de la vacance de poste du responsable pendant 6 mois. Au niveau du service retraité, des activités (sorties, ateliers, etc...) n'ont pas pu être réalisées en totalité en raison également du manque de personnel.

Des économies ont été également réalisées grâce à la mise en concurrence des fournisseurs lors des renouvellements de marchés. Cela a permis à la Ville d'économiser 58 616,25 € sur le marché d'assurance multirisque (dépense en 2017 : 108 145,86 €) et 25 511,57 € au niveau des téléphonies, 22 300 € pour les nettoyages de voirie. Au niveau de la Participation citoyenne, plusieurs prestations et activités effectuées ont été financées par les bailleurs dans le cadre de leur exonération à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui a permis une économie de 63 000 € sur le budget de la Ville.

Toutefois, d'autres économies ont été réalisées par rapport aux prévisions sur :

- l'enveloppe des actions de communication (-30 000 €)
- la maintenance de photocopieurs (- 5 600 €)
- l'enveloppe sur les actions culturelles (- 14 000 €)
- l'enveloppe sur les honoraires d'avocat (31 000 €)
- les fluides (environ 56 000 € d'économies)
- l'enveloppe sur les contrats de maintenance des équipements de la Ville (47 000 €)
- l'enveloppe pour les services retraités : 19 500 €
- l'enveloppe pour les espaces verts : 30 400 €
- l'enveloppe pour les fêtes et cérémonies : 12 000 €

- 3) **Les autres charges de gestion courante (3 193 578,47 €)** augmentent de **15,21 %** soit **421 618,69 €**. Elles correspondent aux subventions versées au tissu associatif, au CCAS, au contingent incendie, aux contributions aux syndicats, au versement du Fonds de Compensation des Charges Transférées à l'EPT.

L'essentiel de la hausse émane de l'augmentation des dépenses liées :

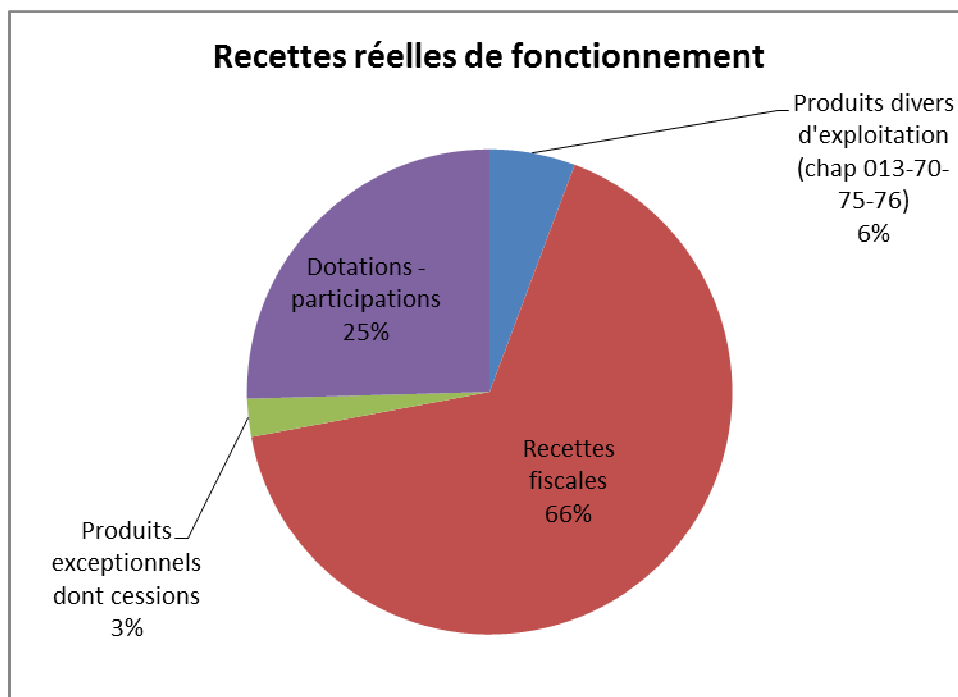
- au paiement du Fonds de Compensation des charges transférées (FCCT provisoire 2018 : 949 815 € - FCCT 2017 : 494 165,89 €) en lien avec le transfert de nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (ANRU- le développement économique),
  - au paiement de la régularisation du FCCT définitif 2017 sur les compétences eaux pluviales et le Plan Local d' Urbanisme pour 40 249 €.
- 4) **Les frais financiers : (671 007,57 €)** sont relatifs aux intérêts liés à la dette. Ils sont en baisse de **-9,8 %** en lien avec le non recours à l'emprunt sur l'année 2017.
- 5) **Atténuation de charges : (1 398 626,01 €)** ce chapitre budgétaire comptabilise le reversement de la TEOM au territoire dans le cadre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la compétence déchets ménagers et assimilés au territoire.
- 6) Enfin, **les charges exceptionnelles (105 066,30 €)** qui correspondent pour l'essentiel aux aides aux projets jeunes (15 750 € pour 40 jeunes aidés), à la subvention pour un séjour humanitaire (1 500 €) et aux allocations différentielles pour aider les familles employant une assistante maternelle (57 178,15 €).
- **Les dépenses d'ordre** : Elles s'élèvent à **2 291 940,43 €**. Elles intègrent les dotations aux amortissements des immobilisations, ainsi que les amortissements des intérêts capitalisés.

## **B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

### ➤ **Les recettes réelles de fonctionnement :**

Elles s'élèvent à **31 050 135,51 €** et enregistrent une progression de **2,5 %** (soit +751 451,88 €) par rapport au Compte administratif 2017.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement figure ci-dessous :



### 1) Les recettes fiscales :

Les **recettes fiscales** s'élèvent à **20 590 149,50 €** et progressent de **3,2 %**. Pour mémoire, la structure des recettes fiscales a été fortement modifiée, suite à la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) : la Ville ne perçoit plus les recettes liées aux activités économiques (CFE-CVAE-TASCOM-IFER), mais perçoit une allocation compensatrice versée par la Métropole, dont le montant est gelé depuis 2015, alors que les activités économiques sur la ville se sont bien développées depuis.

a) **Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : **1 402 217 €** couvre la totalité du service, et a été reversé au Territoire par douzième dans le cadre du transfert de la compétence.

b) **Le produit des autres principales taxes** progresse de 3,2 %.

Cette évolution intègre une hausse contenue des taux (hausse 2018 : 1,5 %), la revalorisation forfaitaire des bases qui avait été fixée dans la loi de finances de 2018 à 1,2 % (correspondant à l'inflation 2017) ainsi que l'augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France.

- La taxe d'habitation : **4 133 564 €** avec une augmentation de 3 % qui intègre une dynamique des bases suite à la prise en compte de la cinquantaine de logements inoccupés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la livraison des logements collectifs au 2 bis rue du Colonel Fabien.

- La taxe foncière sur le bâti : **4 576 472 €** avec une progression de 4,5 % intégrant également une dynamique des bases sur l'habitat, mais aussi sur l'économique.

- La taxe foncière sur le non bâti : **104 321 €**, est un produit marginal par rapport aux deux autres taxes. Il est en baisse de -2,4 % par rapport à 2017.

Par ailleurs, des rôles supplémentaires ont été encaissés pour **42 062 €**.

Outres les contributions directes acquittées par les ménages ; d'autres recettes viennent abonder ce chapitre budgétaire. Il s'agit notamment :

➤ De l'attribution de la compensation par la MGP :

Il a été encaissé en 2018 **5 395 137€**, correspondant aux pertes de recettes fiscales suivantes :

○ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2 586 491 €
○ Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE)	609 812 €
○ Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM)	105 659 €
○ Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	9 503 €
○ Taxe additionnelle au foncier non bâti	28 747 €
○ Dotation de compensation de la part salaire (DCPS) (auparavant incluse dans la DGF) :	1 461 144 €
○ Contributions fiscalisées et/ou rôles complémentaires	568 929 €
○ Rôles supplémentaires de CFE (2016) :	7 896 €
○ Rôles supplémentaires de CFE (2017) :	16 957 €

Toutefois, de ce montant n'a pas été déduit la contribution au SYAGE d'un montant de 161 245 € et les rôles supplémentaires de CFE 2018 d'un montant de 99 594 € n'ont pas été intégrés.

Le reversement de la contribution au SYAGE pour 2018 sera inscrit au budget supplémentaire qui sera voté en juin 2019.

L'attribution de compensation définitive de la MGP au titre de l'année 2018 s'élève donc à 5 333 486 €, la ville devra donc reverser 61 651€ de trop perçu sur 2018

➤ Des deux recettes de péréquation : le Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France pour **1 589 756 €** avec une progression de 26,5 %, et le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) pour **192 040 €** avec une baisse de 23,49 %. Pour mémoire, 2019 sera la dernière année où la Ville percevra le FPIC car elle a perdu son éligibilité du fait de son intégration au Territoire.

➤ Les compensations fiscales liées à la suppression de la taxe professionnelle :

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour **2 675 970 €** dont le montant est gelé depuis 2013
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour **1 407 048 €**, avec une diminution de 0,6 %

2) **Les dotations, participations et subventions :** Elles s'élèvent à **7 903 392,34 €** et sont en progression (+ 6 %).

Les dotations et participations les plus significatives sont :

- ✓ Au niveau des dotations : la Dotation Forfaitaire de droit commun (DGF) pour **1 153 836 €** est en légère progression de 1,54 %. Cette évolution correspond à :
  - La part de la dynamique de la population : 104 972 €
  - L'écêtement : -87 461 €

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, elle a évolué de 5,5 % soit +146 811 €

- ✓ Concernant les principales subventions perçues (hors CUCS, valorisations versées par les associations pour les prestations en nature), elles s'élèvent à **1 858 628,61 €** dont :

- La participation de la CAF au fonctionnement des structures petite enfance, des services de la jeunesse, et centre de loisirs 1 187 289,65 € en hausse de 3,61 % par rapport à 2017.
  - La dotation pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : 198 810 €
  - La dotation pour les titres sécurisés (CNI, passeports) : 12 130 €
  - Le versement par l'Etat d'une participation au titre de recrutement d'emploi d'avenir : 15 585,13 € (contre 163 089,95 € en 2017). La baisse est due à la fin du dispositif d'emploi d'avenir
  - Le versement par l'Etat d'une participation au titre de recrutement d'adulte relais pour l'animation du conseil citoyen : 20 704,71 €
  - La participation de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre du contrat local de santé : 20 000 €
  - Les subventions dans le cadre de la dotation politique de la Ville pour 270 962 € grâce à 3 projets subventionnés :
    - Une voix des voix : 177 099 €
    - Chef de projet Rénovation Urbaine : 15 500 €
    - Projet tranquillité publique : 78 363 €
- ✓ Les allocations compensatrices liées aux exonérations des 3 taxes (état 1259) ont évolué de 9,5 %.  
 En 2018, les allocations compensatrices sur les taxes d'habitation et la taxe sur le foncier bâti ont progressé respectivement de 9,2 % et de 10,6 %. Seules les allocations compensatrices sur le non bâti (qui sont marginales) ont baissé.

			<b>EVOLUTION</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2018/2017</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>324 010 €</b>	<b>353 697 €</b>	<b>+9,2 %</b>
<b>Taxe foncière</b>	<b>98 249 €</b>	<b>108 582 €</b>	<b>+10,5 %</b>
Dont Taxe foncière (bâti)	97 886 €	108 264 €	+10,6 %
Dont Taxe foncière (non bâti)	363 €	318 €	-12,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>422 259 €</b>	<b>462 279 €</b>	<b>9,5 %</b>

- ✓ Les recettes du dispositif CUCS s'élèvent à 80 400 €, et sont au même niveau qu'en 2017.
- ✓ La participation de l'Aéroport de Paris pour le fonds de compensation des nuisances aéroportuaires s'élève à 80 086 €.
- 3- Les produit des services et divers s'élèvent à 1 502 660,02 €, ils représentent moins de 5% des recettes réelles de fonctionnement (4,8 % plus exactement). Ils sont en hausse de 3,3 % en lien avec le remboursement par le Territoire du trop-perçu d'un montant de 88 081 € sur le FCCT définitif 2017 de la compétence déchets et assimilés.**
- 4- Les atténuations de charges :** elles concernent les avoirs et les remboursements liés aux indemnités d'incapacité de travail des agents. Elles s'élèvent à **141 818,37 €** et sont supérieures de 41 818,37 € par rapport aux prévisions.

- 5- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 101 698,81 €.** Ils correspondent essentiellement aux revenus des immeubles.
- 6- Les produits financiers s'élèvent à 25 584,20 €** contre 26 286,20 € en 2017 et 32 604,20 € en 2016. Ils intègrent le versement des dividendes par la SADEV ainsi que l'aide financière versé par le Fonds de soutien aux emprunts structurés. La diminution est due à la baisse des dividendes reçus.
- 7- Les produits exceptionnels s'élèvent à 784 832,27 € dont 325 940 €** concernent des cessions foncières, et 25 000 € pour la reprise de l'ancienne balayeuse. Ce chapitre inclut également les remboursements d'assurance suite à des sinistres et les annulations de rattachements non utilisés, et le recouvrement des livres non rendus à la bibliothèque. Ce dernier représente en 2018 : 4 702,20 €.

#### IV-L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En 2018, la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement qui s'élève à **3 655 977,82 €** Cet excédent s'explique notamment par :

- Des écritures de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement qui doivent être reprises l'année suivante mais qui ne font pas l'objet d'écriture de réalisation dans l'exercice : 1 545 000 €
- La hausse de la DSU par rapport à la prévision : + 146 800 €
- L'augmentation du FSRIF par rapport à la prévision : + 334 050 €
- Une hausse sur les recettes liées au produit des services au niveau du périscolaire par rapport à la prévision : + 26 350 €
- La non déduction par la Métropole de la contribution au SYAGE sur les Allocation de compensation : 161 245 €
- La hausse des recettes liées aux droits de mutations par rapport à la prévision : +135 270 €
- Les produits de cessions (foncières et autres) inscrits en investissement mais comptabilisée en fonctionnement en recettes exceptionnelles : 356 440 €
- Des recettes liées aux atténuations de charges supérieures aux prévisions : + 41 818 €
- Des économies sur les charges à caractère général notamment sur :
  - les actions de communication (30 000 €)
  - les actions culturelles (14 000 €)
  - l'enveloppe sur les honoraires d'avocat (31 000 €)
  - la maintenance des photocopieurs (5 600 €)
  - les fluides : eau- fuel-gaz-électricité (environ 56 000 €)
  - les contrats de maintenance des équipements de la Ville (47 000 €)
- Des économie grâce au renouvellement de marchés :
  - les assurances multirisques : 58 600 €
  - la téléphonie : 25 500 €
  - les nettoyages de voirie : 22 300 €
- Des économies grâce au financement de certaines activités par les bailleurs dans le cadre de l'exonération à la taxe foncière pour 63 000 €



- Des crédits non consommés car certaines prestations ont été réduites ou n'ont pas eu lieu en raison du manque de personnel (ex : Service espace Vert : 30 400€ -Services retraités 19 500 € - etc...)
- Des crédits non consommés sur la masse salariale pour 387 000 € en raison :
  - Du décalage dans la mise en place du Régime Indemnitare de fonctions de sujétions et d'expertise (RIFSEEP) qui a été repoussé en 2019
  - Du rétablissement de la journée de carence
  - Des postes vacants en 2018 : 15 postes allant de 1 à 12 mois de vacances, avec un total de vacances de postes de 69 mois pour les 15 postes soit un équivalent temps plein EQTP de 5,75.

Il est à préciser qu'au regard du travail des services sur leurs prévisions au niveau des dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation sur les dépenses de gestion est en progression (il est de 96 % contre 95 % en 2017 et 89 % en 2016), laissant ainsi peu de marge de manœuvre, mais traduit une prévision assez proche du réalisé.

En ce qui concerne les recettes, la plupart des dépassements relève d'un surplus non prévisible : la DSU, le FSRIF dont les notifications sont tardives, les droits d'enregistrement et de mutation, les recettes exceptionnelles et les atténuations de charges.

Au regard de cette analyse, les excédents résultent bien d'une inscription prudente, sachant que dans l'incertitude de la perception de la Taxe Foncière liée au SIAAP, les recettes supplémentaires n'ont pas été affectées et il a été demandé aux services de limiter leurs dépenses.

Je vous propose donc d'adopter le compte administratif 2018 qui est conforme au compte de gestion établi par la comptable (ce dernier est consultable au secrétariat général).

## **N° 19/36 : COMPTE DE GESTION 2018**

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Madame la Trésorière principale des finances de la commune, et présenté par Madame Françoise BAUD, Maire,

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2018 le budget primitif et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière principale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

VU l'avis de la commission « Finances – Administration générale » en date du 13 mai 2019.

### **Après en avoir délibéré Le Conseil décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARTICLE 2** : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE 3** : de constater la concordance entre le compte de gestion et le Compte administratif de l'exercice 2018 et d'arrêter les résultats selon le tableau ci-joint.

Délibération adoptée à la majorité (25 pour. 5 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Madame Cécile SPANO et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Madame Hasana SADIKI, Monsieur Maurice TARCY).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

**COMPTE DE GESTION 2018**  
**VILLE DE VALENTON**

Classes	Solde de début d'exercice		opérations de l'exercice		soldes de clôture d'exercice	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1	180 173,62 €	146 737 848,93 €	7 517 427,63 €	7 017 696,42 €	180 173,62 €	146 238 117,72 €
2	151 730 183,28 €	13 513 045,72 €	15 724 566,19 €	13 237 621,17 €	155 714 642,74 €	15 010 560,16 €
4	3 290 864,26 €	1 962 328,81 €	69 039 350,87 €	69 177 502,57 €	3 034 089,77 €	1 843 706,02 €
5	7 012 002,30 €		34 111 952,35 €	33 567 999,06 €	7 555 955,59 €	
6			27 748 883,59 €	1 631 670,28 €	26 279 438,59 €	162 225,28 €
7			2 297 846,21 €	31 807 537,34 €	1 398 626,01 €	30 908 317,14 €
<b>TOTAUX</b>	<b>162 213 223,46 €</b>	<b>162 213 223,46 €</b>	<b>156 440 026,84 €</b>	<b>156 440 026,84 €</b>	<b>194 162 926,32 €</b>	<b>194 162 926,32 €</b>

Le conseil municipal, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, arrête comme suit les résultats totaux des sections budgétaires :

	Résultats de l'exercice précédent		opérations de l'exercice		Restes à réaliser		résultats de clôture	
	Déficit	Excédent	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT		2 912 959,14 €	6 218 316,77 €	6 133 745,66 €	1 750 419,32 €	474 743,21 €		1 552 711,92 €
FONCTIONNEMENT		263 500,00 €	27 657 657,69 €	31 050 135,51 €				3 655 977,82 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>		<b>3 176 459,14 €</b>	<b>33 875 974,46 €</b>	<b>37 183 881,17 €</b>	<b>1 750 419,32 €</b>	<b>474 743,21 €</b>		<b>5 208 689,74 €</b>

## **N° 19/37 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil municipal,

Après avoir élu Monsieur Laurent PERICHON, Président de séance, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir approuvé le compte de gestion 2018 établi par la Trésorière Principale de Villeneuve-Saint-Georges, le Conseil municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, accompagné du compte de gestion de la Trésorière principale.

**CONSIDÉRANT** que les finances de la commune ont normalement été administrées durant l'exercice budgétaire 2018 par le recouvrement de toutes les créances et l'ordonnancement des dépenses justifiées et utiles,

**VU** l'avis de la commission « Finances – Administration générale » en date du 13 mai 2019.

### **Après en avoir délibéré Le Conseil décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARTICLE 2** : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE 3** : d'arrêter les résultats définitifs selon le tableau ci-joint.

Madame Françoise BAUD a quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales et Monsieur Laurent PERICHON a été élu Président de séance.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 5 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Madame Cécile SPANO et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Madame Hasana SADIKI, Monsieur Maurice TARCY. Madame Françoise BAUD et Madame Sylvie ARRIAU par procuration n'ont pas pris part au vote).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
 RESULTATS 2018  
 VILLE DE VALENTON

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES 2017		2 912 959,14 €				2 912 959,14 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	6 218 316,77 €	6 133 745,66 €	27 657 657,69 €	31 313 635,51 €	33 875 974,46 €	37 447 381,17 €
TOTAL REALISE	6 218 316,77 €	9 046 704,80 €	27 657 657,69 €	31 313 635,51 €	33 875 974,46 €	40 360 340,31 €
RESULTATS DE CLOTURE		2 828 388,03 €		3 655 977,82 €		6 484 365,85 €
RESTE A REALISER	1 750 419,32 €	474 743,21 €			-1 275 676,11 €	
RESULTATS DEFINITIFS		1 552 711,92 €		3 655 977,82 €		5 208 689,74 €

**N°19/38 : BILAN 2018 DE L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE (FSRIF)**

Le Conseil municipal,

VU les articles L 2531-16 et L 2334-19 du Code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation au Conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain et présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, ainsi que les conditions de leur financement, pour les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Valenton a perçu, en 2018, 2 809 877 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et 1 589 756 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

VU l'avis de la commission « Finances- administration générale » du 13 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE UNIQUE** : de prendre acte du rapport présenté par Madame le Maire, ci-annexé, relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'année 2018.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2018**

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

COMMUNE DE VALENTON

**MONTANT DE LA D.S.U perçu : 2 809 877 €**

Domaine d'intervention	Localisation	Nature de l'opération		montant	dont D.S.U.	Part D.S.U.
		Équipement (H.T.)	Fonctionnement			
Éducatif / loisirs	Sur toute la commune		Actions de prévention en direction de la jeunesse	48 349,95	42 000,00	86,87%
	Sur toute la commune		Actions et activités diverses pour les enfants fréquentant les centres de loisirs	112 085,55	95 000,00	84,76%
	Sur toute la commune		Subvention d'aide aux projets jeunes	17 000,00	14 000,00	82,35%
	Sur toute la commune		Subvention Mission locale	64 981,53	55 000,00	84,64%
Culture	Sur toute la commune		Actions culturelles	273 067,73	245 000,00	89,72%
	Sur toute la commune		Subvention aux diverses associations valentonnaises	33 329,00	27 000,00	81,01%
Sports	Sur toute la commune		Actions sportives	317 904,36	275 000,00	86,50%
	Sur toute la commune		Subvention aux diverses associations sportives de Valenton	86 000,00	72 000,00	83,72%
Famille / Loisirs	Sur toute la commune		Séjours enfants/jeunes/familles	152 244,95	135 000,00	88,67%
	Sur toute la commune		Actions et activités diverses pour les personnes âgées	38 592,06	33 000,00	85,51%
	Sur la commune		Actions et activités diverses pour le développement durable	25 070,99	20 000,00	79,77%
	Sur toute la commune		Actions et activités diverses pour les personnes âgées	38 592,06	33 000,00	85,51%
	Sur la commune		Actions et activités diverses pour le développement durable	25 070,99	20 000,00	79,77%
	Sur toute la commune		Actions diverses dans le cadre de la	26 768,36	23 000,00	85,92%

Domaine d'intervention	Localisation	Nature de l'opération		montant	dont D.S.U.	Part D.S.U.
		Équipement (H.T.)	Fonctionnement			
Petite Enfance	Sur toute la commune		participation citoyenne			
	Centre Ville		Animation de Noël	12 636,06	9 877,00	78,17%
	Centre Ville		Halte Garderie Brin de Malice	184 694,00	60 000,00	32,49%
	Pompadour		Multi-accueil Croizat	421 429,00	120 000,00	28,47%
Enfance	Centre Ville	Poursuite des travaux de restructuration l'école maternelle Danielle Casanova		132 004,35	105 000,00	79,54%
	Sur toute la commune	Divers travaux dans les écoles		313 267,59	250 000,00	79,80%
	Sur toute la commune	Mobilier et matériel divers pour les écoles		76 470,14	52 000,00	68,00%
	Sur toute la commune	Matériel informatique dans les écoles y compris les matériels et les infrastructures pour l'école numérique		100 667,52	75 000,00	74,50%
Sports	Sur toute la commune	Mobiliers et équipements pour la restauration scolaire		41 727,23	30 000,00	71,90%
	Sur toute la commune	Divers travaux dans les équipements sportifs		76 055,09	65 000,00	85,46%
	Centre Ville	Matériels informatiques et équipements divers pour la bibliothèque		22 757,33	15 000,00	65,91%
Bibliothèque	Sur toute la commune	Travaux de restructuration du parc Jacques Duclos		1 085 160,58	812 000,00	74,83%
		<b>TOTAL</b>		<b>4 644 721,42</b>	<b>2 809 877,00</b>	<b>60,50%</b>



**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE 2018**  
**COMMUNE DE VALENTON**  
**MONTANT DU F.S.R.I.F perçu : 1 589 756 €**

Domaine d'intervention	Localisation	Nature de l'opération		montant	dont F.S.R.I.F.	Part du F.S.R.I.F.
		Equipement (H.T.)	Fonctionnement			
Culturel	Sur toute la commune		Carnavalementon	48 351,85	30 000,00	62,05%
Social	Sur toute la commune		Sorties familiales	20 745,21	14 000,00	67,49%
Social	Sur toute la commune		Aide au maintien à domicile des personnes âgées	395 427,24	300 000,00	75,87%
Social	Sur toute la commune		Aide aux personnes les plus démunies	329 377,27	253 000,00	76,81%
Educatif	Sur toute la commune		Pochettes rentrée scolaire	104 361,73	80 000,00	76,66%
Mode de garde petite enfance	Sur toute la commune		Allocation différentielle pour favoriser l'emploi des assistantes maternelles	61 801,33	42 756,00	69,18%
Educatif/santé	Sur toute la commune		Favoriser la fréquentation des restaurants scolaires par l'application d'un quotient familial adapté aux revenus des familles et favoriser la prise d'un repas équilibré par jour	788 967,60	630 000,00	79,85%
Educatif	Sur toute la commune		Tranports collectifs des écoliers sorties culturelles et pédagogiques	86 049,52	65 000,00	75,54%
Educatif/sports	Sur toute la commune		favoriser l'apprentissage de la natation	102 356,47	75 000,00	73,27%
Associatif / loisirs	Quartier Lutèce		Subvention au centre social la Lutèce	133 700,00	100 000,00	74,79%
<b>TOTAL</b>				<b>2 071 138,22</b>	<b>1 589 756,00</b>	<b>76,76%</b>

**N°19/39 : BILAN 2018 DES ACTIONS DE FORMATION DES MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE VALENTON**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2123-12,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 et notamment son article 73,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

VU le bilan ci-joint des actions de formation 2018 des membres du Conseil municipal de Valenton,

VU l'avis de la commission « Finances – Administration générale » en date du 13 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de prendre acte de la communication du bilan des actions de formation 2018, conformément au tableau ci-annexé.

**ARTICLE 2** : dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2018 de la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

<b>Bilan 2018 des actions de formation des élus financées par la collectivité</b> Commune de Valenton
--

**GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS**

<b>Formation suivie</b>	<b>Organisme de formation</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Nombre de jours</b>
L'écrit pour l'oral (journée 1)	CIDEFE	1	1 jour 31/05/2018
L'écrit pour l'oral (journée 2)	CIDEFE intramuros	1	1 jour 01/06/2018

Budget dépensé : 580 €

**GROUPE ENSEMBLE PRENONS EN MAIN L'AVENIR DE VALENTON**

<b>Formation suivie</b>	<b>Organisme de formation</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Nombre de jours</b>
Evaluation des politiques publiques et des services à la population	GIE IFEL	5	1 jour 22/04/2018
La communication participative avec les citoyens	GIE IFEL	5	1 jour 30/09/2018

Budget dépensé : 4 200 €

**N° 19/40 : CONTRIBUTION SUR LE PROJET DE MODERNISATION DU TECHNICENTRE VILLENEUVE-PRAIRIE – AVIS DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé par délibération du Conseil territorial en date du 13 décembre 2016,

VU le Plan Local d'Urbanisme modifié approuvé par délibérations du Conseil territorial en date du 26 juin et du 25 septembre 2018,

VU l'avis de la commission « Développement urbain raisonné » en date du 15 mai 2019,

**CONSIDÉRANT** le déroulement de la concertation préalable relatif au projet de modernisation du Technicentre de Villeneuve Prairie du 18 avril au 6 juin 2019,

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à moderniser les installations de maintenance des nouveaux trains déployés sur les lignes du RER D et la ligne R du transilien Paris- Montargis depuis 2019 et d'accompagner l'accroissement du trafic sur ces lignes,

**CONSIDÉRANT** que le projet impliquera la construction de 2 bâtiments pour la maintenance légère, un atelier pour la maintenance lourde, la réalisation d'une tour et d'un vérin en fosse pour entretenir les roues des trains, d'un banc de mesure automatique des essieux, une aire de détagage, de diverses voies de remisage et de préparation des rames ainsi que la refonte totale des voies d'entrées du site,

**CONSIDÉRANT** qu'en 2020, une enquête publique sera engagée permettant de présenter les mesures prises pour limiter les impacts du projet sur son environnement,

**CONSIDÉRANT** que les travaux s'échelonneront en deux phases entre 2021 et 2025, une première phase de démolition et de relogements des activités existantes sur le site entre 2021 et 2023 et l'aménagement des nouvelles installations et des nouveaux accès ferroviaires de 2023 à 2025,

**CONSIDÉRANT** que ces nouvelles infrastructures permettront d'améliorer la fluidité du réseau et la sécurisation des 700 000 voyageurs qui empruntent ces lignes au quotidien,

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de redynamisation de l'activité logistique et notamment du frêt ferroviaire est également à l'étude sur le site du Triage dont la démarche globale est encadrée au sein d'un contrat d'intérêt national multi-partenarial signé en 2018.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'approuver la contribution jointe à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : de donner un avis favorable sous réserve que le projet n'impacte pas le quartier du Val Pompadour et notamment la circulation routière déjà très dense.

**ARTICLE 3** : dit qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à la Commission Nationale du Débat Public – 244 boulevard Saint Germain – 75007 PARIS.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 7 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Madame Cécile SPANO et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Madame Hasana SADIKI, Monsieur Maurice TARCY. Monsieur Wilfrid EKASSOU et Monsieur Guillaume AHIZI-ELLIAM).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

**Contribution des Villes de Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et  
l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à la concertation préalable  
relative au projet de modernisation du technicentre de Villeneuve-Prairie**

**Le projet de modernisation du technicentre de Villeneuve-Prairie : une réponse au  
besoin d'adaptation du réseau ferroviaire s'inscrivant dans les orientations du CIN  
Triage**

Le projet de modernisation du technicentre de Villeneuve-Prairie fait l'objet d'une concertation préalable du 18 avril au 6 juin 2019. L'ambition de ce projet est d'accompagner la modernisation des trains rattachés au RER D et à la ligne R Transilien, notamment en adaptant les sites de maintenance et de remisage des rames, et de faire face à l'augmentation du trafic.

D'un montant d'investissement estimé à 486 millions d'euros, les travaux seront réalisés sur l'emprise ferroviaire du site de Villeneuve Triage maintenu en exploitation, ce qui nécessite de les organiser en deux principales étapes : d'une part, relogement des activités sur site et hors site afin de libérer les emprises nécessaires aux différents ouvrages, et d'autre part, adaptation des voies actuelles, modernisation des équipements et réalisation de nouvelles installations de maintenance.

Courant 2020, une enquête publique sera engagée permettant de présenter les mesures prises pour limiter les impacts du projet sur son environnement. Les travaux sur les accès ferroviaires au technicentre seront réalisés entre 2023 et 2025, année de la fin des travaux.

Le projet de modernisation du technicentre, à l'est du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, initie donc la transformation du site ferroviaire sur Triage, et son redéveloppement économique, vers des nouvelles activités industrielles. Mais, pour les collectivités à l'initiative de la présente contribution, il ne peut se réaliser préalablement à la levée de réserves.

**Le CIN, outil stratégique et opérationnel pour la définition d'un schéma de développement et d'aménagement du site du Triage**

En 2015, le Comité interministériel du Grand Paris (CIM) a décidé la mise au point de Contrats d'Intérêt National (CIN) pour faciliter la réalisation de grands projets d'aménagement et amplifier la mise en œuvre du Grand Paris. Il s'agit de répondre à la complexité de certains projets par un partenariat renforcé entre pouvoirs publics, acteurs économiques publics et privés.

En Janvier 2018, l'Etat, les collectivités locales (Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Département du Val-de-Marne), d'une part, et les partenaires que sont l'EPA ORSA, SNCF Réseau, SNCF Mobilités ainsi que l'ANRU, d'autre part, ont signé le CIN du Triage. Le CIN Triage comprend le site ferré et le quartier urbain du Triage. Le CIN a pour ambition de favoriser l'émergence de projets générateurs d'investissements et d'emplois sur le site du Triage, ainsi que d'accompagner sa mutation urbaine à une échelle plus large. Il doit notamment permettre un développement mixte, dans son périmètre, intégrant une composante économique importante avec les activités ferroviaires, et plus généralement des activités économiques pourvoyeuses d'emploi, et de nouvelles fonctions urbaines (logements, équipements, loisirs, déplacements...).

Quatre axes prioritaires ont été identifiés par ses membres :

- Conforter la dynamique économique, orientée vers les nouveaux métiers du fer, pourvoyeurs d'emplois ;
- Constituer un levier pour un développement urbain plus large ;
- Valoriser le patrimoine naturel et paysager des berges de Seine et du Parc Interdépartemental des Sports ;
- Renforcer la résilience du quartier au risque inondation.

Le technicentre Villeneuve-Prairie fait partie du site ferré du Triage, site qui est adossé au quartier urbain du Triage (habité par 2000 habitants environ). Le projet de technicentre, situé au nord du périmètre, ne peut se réaliser indépendamment de la démarche globale et ambitieuse portée par les membres du CIN, et ne peut impacter directement les emprises potentiellement mutables du CIN, par exemple en y implantant des activités à relocaliser.

### **Le désenclavement et la préservation des quartiers d'habitation, préoccupation constante et urgente des membres du CIN**

Le site du Triage bénéficie d'une proximité au réseau routier magistral avec l'A86, la N406 et la N6 et la présence de plusieurs points d'échange (échangeur Pompadour A86/N406, giratoire Pompadour RN6/RD86, échangeur des Nomades N406/D60). Toutefois, le site n'est pas directement raccordé à ces axes structurants, qui sont pour certains en limite de saturation.

D'autre part, contraint physiquement par la Seine, à l'ouest, les deux grandes enclaves que sont le Parc Interdépartemental des Sports et le domaine ferroviaire, et enfin par les structures mêmes des ouvrages de franchissement au nord et au sud du site, le secteur du Triage est uniquement desservi par la RD138, seul point d'entrée et de sortie de tout le secteur. La RD 138 supporte une fréquentation actuellement de 9000 v/j dont 700 PL/j, tout à fait inadaptée au profil de la voie (1 file par sens et des trottoirs étroits) et cette tendance tend à s'accroître. En outre, située en zone inondable elle est rapidement hors d'usage lorsque la Seine déborde. Il ne peut être admis par les collectivités à l'initiative de la présente contribution, que le site du Triage accueille un futur projet de développement ou d'aménagement quel qu'il soit, sans réalisation préalable d'une nouvelle voie de desserte.

L'EPA ORSA, signataire du CIN a lancé, en mars 2018, une étude pour la desserte et le désenclavement du site du Triage qui a pour objet d'identifier la faisabilité de scénarios d'aménagement viaires pour permettre l'amélioration de la desserte et le désenclavement du site du Triage, *qui n'impacte pas le quartier du Val Pompadour à Valenton et notamment la circulation routière déjà très dense.*

Le dossier de concertation préalable du projet de technicentre indique que les travaux généreront à partir de mi-2020 des flux routiers liés à l'approvisionnement en matériel et dans une moindre mesure l'évacuation des déblais des chantiers, flux de camions qui devraient entrer et sortir du site via la RD138. Cet aspect devrait être précisé lors de l'étude d'impact à venir durant les prochaines étapes du projet.

Néanmoins, sans attendre ces précisions, les communes impactées et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ont exprimé, en 2018, leurs préoccupations à ce sujet auprès de la SNCF. Face à cette exigence forte, la SNCF projette de réduire le trafic des camions en utilisant un convoyeur. A cette fin, elle prévoit de louer une parcelle d'environ 1600 m<sup>2</sup> sur la plate-forme HAROPA de Villeneuve-Saint-Georges-Bergeron pour une période de 4 ans, pour permettre d'évacuer les déblais par barge, depuis les emprises SNCF via une bande transporteuse franchissant les voies du RER D et la RD 138. Cette bande transporteuse, utilisable à sens unique, ne pourra servir qu'à l'évacuation du site, et non à son approvisionnement, qui ne se ferait que par camions.

Les collectivités demandent à la SNCF les preuves de la réalisation concrète de ce projet d'évacuation de déblais de chantier par la voie fluviale (convention SNCF/HAROPA notamment) et le détail clair des flux et déblais traités par ce moyen.

Enfin, les collectivités demandent que la SNCF étudie une alternative à la route pour l'approvisionnement du site (voie ferrée, seconde bande transporteuse, etc.).

### **La nécessaire intégration du projet de modernisation du Technicentre dans son environnement**

Longé par la Seine et le Parc Interdépartemental des Sports à l'ouest, le technicentre est localisé en zone inondable<sup>1</sup>. Le projet crée une installation classée pour la protection de l'environnement.

Cette situation géographique nécessite de porter une attention très particulière au traitement des enjeux environnementaux. Le dossier de concertation préalable indique que l'étude d'impact permettra d'identifier les incidences des futures installations sur l'écoulement des eaux et la résilience du site face aux risques.

L'étude d'impact devra également prendre en compte les calendriers des opérations prévues dans le cadre du projet de redynamisation du quartier Triage (le démarrage des travaux d'un projet de construction de 310 logements et 2600 m<sup>2</sup> d'activités prévus de fin 2019 à fin 2021, au nord du quartier Triage à Villeneuve-Saint-Georges. Il est absolument nécessaire que l'organisation des travaux (circulation des camions, évacuation des déblais, implantations des bases vie, etc...) du technicentre et la gestion des activités futures prennent en compte le risque inondation à l'échelle du CIN. Les mesures prises au regard du risque inondation sur le site ferré en travaux ne devront pas aggraver la situation du quartier urbain, habité, du Triage au regard de ce même risque, et réciproquement.

Enfin, ces travaux seront l'opportunité pour la SNCF de créer des emplois sur site. Les collectivités demandent que ceux-ci soient priorisés aux habitants du bassin d'emploi. Les communes et l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre se tiennent à la disposition de la SNCF afin d'engager un travail partenarial en ce sens (ex : accompagnement dans les clauses d'insertion, lien entre les formations locales et les métiers du technicentre, etc...).

---

<sup>1</sup> Le technicentre est situé en majeure partie en zone orange foncé du PPRI correspondant aux espaces urbanisés en aléas forts et très forts.



**N° 19/43 : SUBVENTION MUNICIPALE AUX ASSOCIATIONS (AUTRES QUE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA LUTECE, LE CLUB SPORTIF DE VALENTON, VALENTON BASKET ACADEMY ET VALENTON FOOTBALL ACADEMY) – ANNEE 2019**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes des associations sollicitant l'attribution d'une subvention municipale pour l'année 2019,

VU le projet de ville adopté par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2010, notamment l'axe 3 « Développer les solidarités » et l'axe 5 « Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun »,

VU le budget primitif 2019 prévoyant de répartir aux associations la subvention de fonctionnement à **15 500 euros**,

VU l'avis de la commission « Epanouissement et émancipation des citoyens » en date du 14 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE UNIQUE** : de répartir la subvention municipale aux associations ci-dessous ayant retourné leurs demandes :

- Soit **15 500 euros**

**Année 2019**

<b>Nom de l'association</b>	
Amicale JP Dubuisson	150
Vivre aux vignes	150
CNL des polognes	100
CNL la Lutèce	600
Amicale ZAC VERT CŒUR IDF VALENTON	150
<i>Total secteur vie de quartier</i>	<i>1 150</i>
Ass sportive F Flagon	1 400
ASHCRAV	200
<i>TOTAL Secteur sport</i>	<i>1 600</i>
AREV	400
Culture du cœur	100
Entraide africaine	350
Ass philatélique	100

Ass cult franco turque	300
Kavin Kalyakam	100
PAWOLNEF	250
Comité d'entente des anciens combattants	400
Musée de la résistance	100
Valenton Palestine solidarité	500
Précurseur	100
Gerddes humanitaire	150
Antilles sur Seine Hôpital Emile Roux (ASHER)	150
<i>Total secteur Relations Publiques</i>	<i>3 000</i>
Jardins du cheminot	400
Rucher du bois Cerdon	200
Asso de pêche de la plage bleue	500
AVION	350
<i>Total secteur environnement</i>	<i>1 450</i>
Cachin cachou	400
Pionniers	300
Foyer socioéducatif collège	3000
<i>TOTAL Secteur Enfance / enseignement</i>	<i>3 700</i>
APSI	150
Ass des paralysés de France	450
Ligue contre le cancer	100
UNAFAM	300
un bouchon, une espérance	100
Téléthon	1000
<i>TOTAL secteur Santé</i>	<i>2 100</i>
Restos du cœur	700
Lire et écrire 94	800
UNRPA	500
Secours catholique	300
<i>Total secteur Famille / Actions sociales</i>	<i>2 300</i>
ULCGT	200
<i>TOTAL subventions aux asso</i>	<i>15 500 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

**N° 19/44 : SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA LUTECE – ANNEE 2019**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de ville adopté par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2010, notamment l'axe 3 « Développer les solidarités » et l'axe 5 « Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun »,

VU la convention définissant les relations qui lient la Ville de Valenton et l'association de gestion du Centre socioculturel la Lutèce par délibération n°10/177 du 4 décembre 2010,

VU les demandes de l'association de gestion du Centre socioculturel La Lutèce sollicitant l'attribution d'une subvention municipale pour l'année 2019,

VU l'avis de la commission « Epanouissement et émancipation des citoyens » en date du 14 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE UNIQUE :** de verser la subvention municipale à l'association de gestion du Centre socioculturel La Lutèce :

- soit **140 000** euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

-----  
**N° 19/45 : SUBVENTION MUNICIPALE AU CLUB SPORTIF DE VALENTON – ANNEE 2019**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de ville adopté par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2010, notamment l'axe 3 « Développer les solidarités » et l'axe 5 « Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun »,

VU la convention définissant les relations qui lient la Ville de Valenton et le Club Sportif de Valenton par délibération n°12/44 du 27 mars 2012,

VU la demande du Club Sportif de Valenton sollicitant l'attribution d'une subvention municipale pour l'année 2019,

VU la délibération n° 18/129 du 15 novembre 2018 accordant une avance de subvention de 15 000 € sur 2019,

VU l'avis de la commission « Epanouissement et émancipation des citoyens » en date du 14 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE UNIQUE :** de verser la subvention municipale au Club Sportif de Valenton :

- soit **70 000** euros dont 15 000 € ont déjà été versés sur l'exercice 2018 au titre d'avance sur 2019

Délibération adoptée à l'unanimité. (Madame Hasana SADIKI n'a pas pris part au vote étant membre du Club sportif de Valenton).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

-----

**N° 19/46 : SUBVENTION MUNICIPALE AU VALENTON FOOTBALL ACADEMY – ANNEE 2019**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de ville adopté par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2010, notamment l'axe 3 « Développer les solidarités » et l'axe 5 « Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun »,

VU la convention définissant les relations qui lient la Ville de Valenton et le Valenton Football Academy par délibération n°17/133 du 28 septembre 2017,

VU la demande de l'association du Valenton Football Academy sollicitant l'attribution d'une subvention municipale pour l'année 2019,

VU l'avis de la commission « Epanouissement et émancipation des citoyens » en date du 14 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE UNIQUE :** de verser la subvention municipale au Valenton Football Academy :

- soit **12 300** euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

-----  
**N° 19/47 : SUBVENTION MUNICIPALE AU VALENTON BASKET ACADEMY –  
ANNEE 2019**

Le Conseil municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le projet de ville adopté par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2010, notamment l'axe 3 « Développer les solidarités » et l'axe 5 « Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun »,

**VU** la convention définissant les relations qui lient la Ville de Valenton et le Valenton Basket Academy,

**VU** la demande de l'association du Valenton Basket Academy sollicitant l'attribution d'une subvention municipale pour l'année 2019,

**VU** l'avis de la commission « Epanouissement et émancipation des citoyens » en date du 14 mai 2019.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE UNIQUE** : de verser la subvention municipale à Valenton Basket Academy :

- soit **3 700** euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

**N° 19/49 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité Technique réuni le 13 mai 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre une suppression de poste et trois recrutements.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de **supprimer 1 poste** pour permettre de prendre en compte le départ d'un agent de la Ville vers le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre :

Grade	Date d'effet	Direction
Attaché territorial	01/06/2019	DAD

**ARTICLE 2** : de **transformer 3 postes** pour permettre 3 recrutements :

Ancien grade	Nouveau grade	Date d'effet	Direction
Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2019	DST – Patrimoine
Educateur JE 2de classe	Infirmier de classe normale	01/06/2019	DAE – Petite Enfance
Auxiliaire de puériculture principale de 1 <sup>ère</sup> classe	Auxiliaire de puériculture principale 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2019	DAE – Petite Enfance

**ARTICLE 3** : d'arrêter en conséquence le tableau des effectifs selon le tableau joint en annexe.

**ARTICLE 4** : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget prévisionnel 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**

**Tableau des Effectifs - Agents sur emplois permanents - CT / CM pour le 1er juin 2019**

Libellé du grade	Effectif voté au CM d'avril 2019	Effectif pour vote au CM de mai 2019 (modification au 1er juin)
<b>EMPLOIS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois fonctionnels et cabinet</b>		
Directeur Général des services	1	1
Directeur Général Adjoint des services	2	2
Directeur des services techniques	1	1
Collaborateur de Cabinet	1	1
<b>Filière Administrative</b>		
<b>Cadre d'emploi des Attachés</b>		
Attaché hors classe	1	1
Attaché principal	5	5
Attaché Territorial	19	18
<b>Cadre d'emploi des Rédacteurs</b>		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	4
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Rédacteur	5	5
<b>Cadre d'emploi des Adjointes Administratives</b>		
Adjointe adm principale 1 <sup>ère</sup> classe	20	20
Adjointe administrative principale de 2 <sup>ème</sup> classe	11	11
Adjointe administrative	16	16
<b>Filière Technique</b>		
<b>Cadre d'emploi des Ingénieurs</b>		
Ingenieur Principal	3	3
Ingenieur	1	1
<b>Cadre d'emploi des Techniciens</b>		
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	3
Technicien	4	3
<b>Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise</b>		
Agent de maîtrise principal	4	4
Agent de Maîtrise	8	8
<b>Cadre d'emploi des Adjointes Techniques</b>		
Adjointe techn. princ 1 <sup>ère</sup> classe	10	10
Adjointe techn. princ 2 <sup>ème</sup> classe	33	33
Adjointe technique	82	82
<b>Filière Culturelle</b>		
<b>Cadre d'emploi des Attachés de Conservation du Patrimoine</b>		
Attache Conservat. Patrimoine	1	1
<b>Cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques</b>		
Assist. Conservat princ. 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Assist. Conservation Patrimoine	1	1
<b>Cadre d'emploi des Adjointes du Patrimoine</b>		
Adjointe patrimoine principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière Médico-Sociale</b>		
<b>Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants</b>		
Educateur JE 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Educateur JE 2 <sup>ème</sup> classe	2	1
<b>Cadre d'emploi des Infirmiers</b>		
Infirmier de classe normale	0	1
<b>Cadre d'emploi des Auxiliaires de Soins</b>		
Auxiliaire soins princ 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
<b>Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture</b>		
Aux puériculture princ 1 <sup>ère</sup> classe	4	3
Aux puériculture princ 2 <sup>ème</sup> classe	8	9
<b>Cadre d'emploi des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles</b>		
ASEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	6	6
ASEM principale 2 <sup>ème</sup> classe	6	6
<b>Cadre d'emploi des Agents Sociaux</b>		
Agent social principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Agent social principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière Sportive</b>		
<b>Cadre d'emploi des Educateurs des APS</b>		
Educateur APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Educateur APS Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Educateur territorial APS	3	3
<b>Filière Animation</b>		
<b>Cadre d'emploi des animateurs</b>		
animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
animateur	5	6
<b>Cadre d'emploi des Adjointes d'Animation</b>		
Adjointe anim principale 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Adjointe anim principale 2 <sup>ème</sup> classe	22	22
Adjointe animation	18	18
<b>Sans Filière</b>		
Adultes relais	1	1
<b>EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Filière Technique</b>		
<b>Cadre d'emploi des Adjointes Techniques</b>		
Adjointe technique TNC 17h30	2	2
Adjointe technique TNC 29h	2	2
<b>Filière Culturelle</b>		
<b>Cadre d'emploi des Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique</b>		
Assistants arts princ 1 <sup>ère</sup> classe TNC 29h	1	1
<b>Filière Médico-Sociale</b>		
<b>Cadre d'emploi des Médecins territoriaux</b>		
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 8,5h / mois	1	1
<b>Cadre d'emploi des Infirmiers</b>		
Infirmier de classe normale TNC 24h	1	1
<b>Cadre d'emploi des Psychologues territoriaux</b>		
Psychologue classe normale TNC 17h	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>335</b>	<b>334</b>

## N° 19/50 : BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS DES SERVICES POUR 2019 – SECOND SEMESTRE

Le Conseil municipal,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

VU l'avis du Comité Technique réuni le 13 mai 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'une délibération a été prise pour permettre le recrutement d'agents contractuels saisonniers et occasionnels pour la première partie de l'année 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'une délibération complémentaire est nécessaire pour permettre d'assurer le bon fonctionnement des services jusqu'à la fin de l'année 2019.

### Après en avoir délibéré Le Conseil décide

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Madame le Maire à recruter, jusqu'à la fin de l'année 2019, des agents contractuels pour des besoins occasionnels et saisonniers selon l'état ci-dessous.

#### **Besoins Saisonniers (complément à la délibération du 13 décembre 2018) :**

##### **Vacances d'été**

- **Service Jeunesse** : 1 CDD adjoint d'animation à temps complet sur une période d'un mois pour permettre la réalisation d'un séjour co-construit avec les jeunes sur la période estivale.
- **Service Propreté urbaine / Espaces verts** : 3 CDD à temps complet sur une période d'un mois pour assurer un renfort du service en juillet et 3 CDD à temps complet sur une période d'un mois pour assurer un renfort du service en août.
- **Service Entretien / Restauration** : Une enveloppe correspondant à 4 mois d'un adjoint technique à temps complet pour la période de juillet à août (soit 2 CDD d'adjoints techniques en renfort par mois de vacances).
- **Service Fêtes et Cérémonies** : Une enveloppe correspondant à 6 mois d'un adjoint technique en CDD à temps complet pour la période de juin à août.

##### **Vacances d'automne**

- **Service Enfance Loisirs Vacances - Centres de loisirs (ALSH)** : une enveloppe correspondant à 3 adjoints d'animation à temps complet pour la période de 2 semaines (soit 6 CDD d'une semaine : 3 CDD d'adjoints d'animation en renfort pour chaque semaine de vacances).
- **Service Jeunesse** : une enveloppe correspondant à 1 adjoint d'animation à temps complet pour la période de 2 semaines (soit 2 CDD d'une semaine : 1 CDD d'adjoint d'animation en renfort pour chaque semaine de vacances).

##### **Vacances de fin d'année**

- **Service Enfance Loisirs Vacances - Centres de loisirs (ALSH)** : une enveloppe correspondant à 3 adjoints d'animation à temps complet pour la période de 2 semaines (soit 6 CDD d'une semaine : 3 CDD d'adjoints d'animation en renfort pour chaque semaine de vacances).



- **Service Jeunesse** : une enveloppe correspondant à 1 adjoint d'animation à temps complet pour la période de 2 semaines (soit 2 CDD d'une semaine : 1 CDD d'adjoint d'animation en renfort pour chaque semaine de vacances).

**Besoins Occasionnels (complément à la délibération du 13 décembre 2018) :**

- Renfort pour l'accompagnement des équipes d'animation sur les temps périscolaires et extra-scolaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement particulier :  
**1 poste d'éducateur spécialisé à temps complet pour la période de septembre à 2019 à septembre 2020.**
- Surveillance des restaurants scolaires et centres de loisirs du mercredi :
  - = **25 adjoints d'animation** (9h hebdomadaires) les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire pour l'ensemble des établissements scolaires **de septembre à décembre 2019** et afin de tenir compte de la diminution des taux d'encadrement sur le temps de restauration scolaire (soit 11 CDD supplémentaires).
  - = 5 adjoints d'animation (13h hebdomadaires) les mercredis pendant la période scolaire pour l'ensemble des établissements scolaires **de septembre à décembre 2019.**
  - = 8 adjoints d'animation (110 heures mensuelles en moyenne) sur les temps périscolaires pour l'ensemble des établissements scolaires **de septembre à décembre 2019.**
  - = 8 adjoints d'animation (135 heures mensuelles en moyenne) sur les temps périscolaires pour l'ensemble des établissements scolaires **de septembre à décembre 2019.**
- Etudes dirigées après l'école :  
20 agents professeur des écoles (9h hebdomadaires) les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire pour l'ensemble des établissements scolaires **de septembre à décembre 2019.**
- Renfort pour le service Jeunesse :  
**2 postes d'agent d'animation à temps non-complet** au regard de l'évolution des effectifs du soir sur la structure ALSH 11-17 ans pour la période **de juin à décembre 2019.**

**ARTICLE 2 :** les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget supplémentaire 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**TRANSMIS AU PREFET DU VAL DE MARNE  
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE  
ET EXECUTOIRE LE 29/05/2019**